
Communiqué du 26 mars 2019

Le promoteur UNIBAIL-RODAMCO s'obstine à vouloir imposer son projet de méga-centre commercial Val Tolosa malgré les nombreuses décisions juridiques en sa défaveur. Aujourd'hui la situation est la suivante:

- Arrêt total des travaux suite à la suspension du 2ième arrêté préfectoral de dérogation à la destruction d'espèces protégées par le tribunal administratif de Toulouse en juillet 2017, suspension confirmée par le Conseil d'Etat en mai 2018. Ce même arrêté préfectoral a été finalement annulé en septembre 2018 par le tribunal administratif de Toulouse, interdisant ainsi tout démarrage du projet.
- Remise en question du projet de la nouvelle route RD 924 prévue pour assurer la desserte du centre commercial, route pour laquelle le financement et la configuration ne sont plus garantis.
- Aggravation insupportable des difficultés de circulation sur le plateau de la Ménude aux heures de pointe, causée notamment par la fermeture de la RD24 (route de Pibrac) en août 2016.

Le dynamisme et le développement de la ZAC de la Ménude, hors projet Val Tolosa, ont démontré que les entreprises locales pouvaient créer autant, sinon plus d'emplois et sans en détruire d'autres.

Pour autant les conséquences et les conclusions de cette situation n'ont toujours pas été tirées. C'est pourquoi nous avons adressé un courrier au nouveau préfet de Haute-Garonne, le 11 mars dernier, sollicitant une entrevue. Une réponse nous a été donnée, fixant un rendez-vous le jeudi 28 mars en matinée. Nous aurons ainsi l'occasion de demander instamment aux autorités l'engagement de refuser toute nouvelle demande de dérogation pour destructions d'espèces protégées. Ceci est d'autant plus évident que le récent jugement du Conseil d'Etat a bien mis en avant le manque criant d'intérêt public majeur pour ce centre commercial.

Ceci correspond par ailleurs parfaitement à la prise de conscience par une large partie de la population (Marches pour le Climat) des enjeux environnementaux et des ravages sociaux engendrés par les créations de zones commerciales périphériques au détriment des commerces de proximité, ravages exprimés très fortement par le mouvement des Gilets Jaunes.

Nous avons également adressé un courrier au Président du Conseil Départemental de Haute-Garonne, le 11 mars dernier, pour lui rappeler sa responsabilité quant à la cession précipitée et inutile des tronçons des routes départementales RD82 et RD24 sous la menace exercée par le promoteur via ses appuis à l'Elysée. Notre demande de réouverture immédiate de la RD24 sur le plateau de la Ménude, soutenue par une pétition en ligne qui a recueilli déjà un millier de signatures, nécessite la reprise des contacts du président Georges Méric avec les signataires de l'accord-cadre du 31 mars 2016 pour annuler ces cessions illégitimes. A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse à notre courrier.

Le collectif "Non à Val Tolosa" sera également reçu au ministère de la transition écologique et solidaire, ce mercredi 27 mars, à Paris avec la Fédération "Des terres pas d'hypers" afin de faire valoir les différents combats menés sur le territoire national contre l'implantation incontrôlée des surfaces commerciales.

Contact : Pascal Barbier co-président
Tél: 06 67 81 14 35